



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le quatre octobre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean-Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxane, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François.

1. Avenant N° 1 au marché de construction d'une nouvelle STEU

Délibération 027-2018

Le Maire expose à ses collègues que les travaux de construction de la nouvelle STEU par la société VIA CORSA suivent normalement leur cours mais nécessitent un léger ajustement budgétaire pour tenir compte des deux éléments suivants :

- Le volume des terrassements nécessaires a du être augmenté pour tenir compte de la modification de l'emprise sur la parcelle privée réalisée avec le souci de minimiser au maximum celle-ci,
- L'accès à la STEP a été déplacé vers le Nord afin de garantir la stabilité des talus générés par les terrassements réalisés en supplément.

Le montant des travaux supplémentaires a été chiffré à 13 300 €/HT par l'entreprise VIA CORSA sous le contrôle de notre maître d'œuvre, le BET POZZO DI BORGIO. Le montant de ces travaux représente 3,8% de celui du marché initial attribué le 10/01/2018 à VIA CORSA.

En conséquence et sur la suggestion du Maître d'Œuvre, le maire propose à ses collègues de porter le marché conclu avec l'entreprise VIA CORSA de 348 000 €/HT à 361 300 €/HT par la mise en place d'un avenant N°1 au marché existant d'un montant de 13 300 €/HT.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des explications du Maire ainsi que du projet d'avenant proposé par notre maître d'œuvre, le BET POZZO DI BORGO,

VALIDE, compte tenu des travaux supplémentaires nécessaires, la conclusion de cet avenant (avenant N° 1) d'un montant de 13 300 €/HT au marché conclu avec l'entreprise VIA CORSA pour la construction d'une nouvelle STEU,

VALIDE le montant total du marché qui est porté, suite à l'avenant N°1, de 348 000 €/ HT à 361 300 €/HT,

PREND note que le financement du nouveau montant total de ce marché est parfaitement couvert par l'ensemble des financements déjà obtenus pour cette opération pour laquelle la base subventionnable s'élève à 426 862 €/HT,

DONNE en conséquence autorisation au Maire pour signer cet avenant N° 1.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux